

# Communiqué normes nationales juillet 2020

Pour publication immédiate

Dieppe, le lundi 6 juillet 2020

## **L'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick revendique des normes nationales dans les foyers de soins de longue durée**

L'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick appuie les recommandations du rapport de la Société royale du Canada sur les foyers de soin de longue durée.

Ce rapport, publié le 3 juillet dernier, recommande que le gouvernement fédéral élabore des normes pancanadiennes en matière de main-d'œuvre et de formation des préposés. « Cela pourrait être assuré par l'intermédiaire d'un cadre semblable à la *Loi canadienne sur la santé*, qui établit des normes de base. Les gouvernements provinciaux et territoriaux qui se conformeraient à ces normes recevraient des paiements de transfert fédéraux supplémentaires », précisent les auteurs du rapport. Le rapport recommande également que le gouvernement fédéral concentre de toute urgence ses efforts et ses ressources sur la pénurie de la main-d'œuvre dans les services de soins de longue durée.

L'AFANB revendique l'application de ces normes nationales à tous les préposés qui offrent des soins aux aînés, qu'ils travaillent dans un foyer de soins de longue durée ou dans un foyer de soins spéciaux, ou qu'ils offrent des soins à domicile, de façon à ce que tous aient les mêmes conditions de travail. Le gouvernement devrait promouvoir et améliorer les soins à domicile afin de retarder le plus longtemps possible l'entrée des aînés en institution.

Les normes fédérales devraient intégrer le respect de la *Loi sur les langues officielles* afin d'assurer aux aînés francophones le droit d'obtenir des services dans leur langue. L'incapacité des aînés d'obtenir des services dans la langue officielle de leur choix ne nuit pas seulement à la qualité des services qu'ils reçoivent, mais également à

leur santé physique et mentale.

- 30 -

Information :

AFANB

Tél. : 386-0090 ou 850-9500